Accusé de réception en préfecture
068-216800557-20261105-DCM_051126_4-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

Département
HAUT-RHIN

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

Nombre de
Conseillers élus
15

Conseillers en
fonction
15

Conseillers
présents
13 + 2 procurations

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 novembre
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Aurélien MEROT

Présents : - M. Jean-Marc JUND, Mme Nadine CHOLLEY, Adjoints - M. Francis BACH - M. Olivier BAZILLE - Mme Séverine SEMAL - Mme Violaine FUETTERER - Mme Laurence KILKA - M. Ugo MORONI - M. Robin HARTMANN - Mme Carole CAVELTI M. Hervé DECOURSIERE - M. Patrick JENNY

Absent excusé et non représenté : /

Absent : /

A donné procuration : Mme Priscille BAKAJ à M. Aurélien MEROT
Mme Sophie TSCHIRHART à M. Olivier BAZILLE

Mme Nadine CHOLLEY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

4. Plan Communal de Sauvegarde : présentation et approbation

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et de son décret d'application du 13 septembre 2005, la commune de Bruebach doit l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens sur son territoire.
Le PCS, adressé à l'ensemble des conseillers le 06 octobre 2026 par courriel, regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Après avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **approuve** le plan communal de sauvegarde tel qu'il est présenté ce jour,
- **charge** Monsieur le Maire, conformément à l'article L2212 relatif aux pouvoirs de police du Maire, de le faire entrer en vigueur par la publication d'un arrêté municipal,

Accusé de réception en préfecture
068-216800557-20261105-DCM_051126_4-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

- **précise** qu'il fera l'objet d'une communication adaptée.

BRUEBACH le 09 novembre 2026

La Secrétaire de séance,
Nadine CHOLLEY

Le Maire,
Aurélien MEROT

